RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00670
Numéro SIREN : 423 712 934
Nom ou dénomination : ABER-PROPRETE SAPHIR

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2022 sous le numéro de dépôt 1187

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE ENTRE SOCIETES SŒURS
(Art. L.236-11 du Code de commerce)
Absorption de la société ABER ATLANTIQUE par la société ABER-PROPRETE SAPHIR

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- La société **ABER-PROPRETE SAPHIR**, société à responsabilité limitée au capital de 246 700 euros, dont le siège social est à SAINT-JACQUES DE LA LANDE (35136), ZAC de Mivoie, 4 rue Henri Pollès, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 423 712 934,

Représentée par sa Gérante, Madame Sophie GADONNEIX, dûment habilitée.

Ci-après dénommée "la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- La Société **ABER ATLANTIQUE**, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, dont le siège social est à SAINT-JACQUES DE LA LANDE (35136), ZAC de Mivoie, 4 rue Henri Pollès, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 500 506 811,

Représentée par sa Gérante, Madame Sophie GADONNEIX, dûment habilitée.

Ci-après dénommée "la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée",

D'AUTRE PART,

La Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, et la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, ci-après ensemble désignées les « Parties ».

DS GS

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I - EXPOSE PREALABLE

I - OBJET

L'opération prévue dans le présent traité de fusion emporte fusion de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, par la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, dans les conditions prévues par les articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce régissant les fusions et notamment les articles L. 236-11 et L. 236-2 relatifs au régime simplifié de fusion.

La Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, apporte à la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine sous les conditions décrites aux présentes.

Si la fusion est réalisée :

- elle entraînera, à compter de la Date de Réalisation, la transmission universelle de patrimoine au profit de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée ;

- le patrimoine de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, sera ainsi dévolu à la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion telle que définie ci-après. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la Société ABER ATLANTIQUE à cette époque, sans exception ni réserve ;

- à compter de la Date de Réalisation de la fusion telle que définie ci-après, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée.

II - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

1/ Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante

La société ABER-PROPRETE SAPHIR est une société à responsabilité limitée au capital de 246 700 euros, dont le siège social est à SAINT-JACQUES DE LA LANDE (35136), ZAC de Mivoie, 4 rue Henri Pollès, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 423 712 934.

Conformément à ses statuts, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR a pour objet :

« *ARTICLE 2 - OBJET*

La Société a pour objet :

- tous travaux d'entretien de parquets, revêtements de sols, moquettes, vitrerie, tous travaux de ponçage, de lavage et de nettoyage concernant tous locaux ;

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 23 juillet 1999.

Le capital social de la société ABER-PROPRETE SAPHIR s'élève actuellement à 246 700 euros. Il est réparti en 2 467 parts sociales de 100 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le capital de la société ABER-PROPRETE SAPHIR est intégralement détenu par sa société-mère, la société ABER, société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros, dont le siège social est à SAINT-JACQUES DE LA LANDE (35136), ZAC de Mivoie, 4 rue Henri Pollès, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 347 706 095.

La société ABER-PROPRETE SAPHIR n'a pas créé de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières complexes.

Elle n'offre au public aucun titre financier.

Pour l'exercice de son activité, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR dispose :

- d'un établissement principal situé à SAINT CYR SUR LOIRE (37540), ZI Clos de la Lande, Rue Lavoisier ;

- et de sept établissements secondaires situés à :
    - THOUARS (79100), ZAE Talencia, 10 rue Léopold Nivet ;
    - LE PLESSIS GRAMMOIRE (49124), ZA de la Petite Boîtière, 3 rue Gustave Eiffel ;
    - REZE (44400), 18 rue de l'Ile Macé ;
    - MERIGNAC (33700), 17 rue des Genêts ;
    - TONNAY CHARENTE (17430), 80 rue du Moulin ;
    - SALLES-SUR-MER (17220), ZA de l'Aubépin, 19 rue de la Pierre Taillée ;
    - SAINT-HERBLAIN (44800), 8 rue Duguay-Trouin ;

Son exercice social est d'une durée de douze (12) mois et débute le 1er octobre pour s'achever le 30 septembre.

Ses résultats sont imposés à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-1 du Code général des impôts.

Le Commissaire aux Comptes titulaire de la Société est la société GORIOUX FARO ET ASSOCIES, située à QUIMPER (29000), 11 rue Félix Le Dantec.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

2/ Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée

La société ABER ATLANTIQUE est une société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, dont le siège social est à SAINT-JACQUES DE LA LANDE (35136), ZAC de Mivoie, 4 rue Henri Pollès, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 500 506 811.

Conformément à ses statuts, la Société ABER ATLANTIQUE a pour objet :

« *ARTICLE 2 - OBJET*

La Société a pour objet :

- *tous travaux d'entretien de parquets, revêtements de sols, moquettes, vitrerie, tous travaux de ponçage, de lavage et de nettoyage concernant tous locaux ;*
- *la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*
- *la participation de la Société, par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*
- *et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.* »

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 15 octobre 2007.

Le capital social de la société ABER ATLANTIQUE s'élève actuellement à 120 000 euros. Il est réparti en 1 200 parts sociales de 100 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le capital de la société ABER ATLANTIQUE est intégralement détenu par sa société-mère, la société ABER, société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros, dont le siège social est à SAINT-JACQUES DE LA LANDE (35136) ZAC de Mivoie, 4 rue Henri Pollès, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 347 706 095.

La société ABER ATLANTIQUE n'a pas créé de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières complexes.

Elle n'offre au public aucun titre financier.

Pour l'exercice de son activité, la Société ABER ATLANTIQUE dispose :

- d'un établissement principal situé à SAINT-JACQUES DE LA LANDE (35136), ZAC de Mivoie, 4 rue Henri Pollès ;

- et d'un établissement secondaires situé à VENANSAULT (85190), ZA La Landette, 11 rue Gutenberg.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Son exercice social est d'une durée de douze (12) mois et débute le 1er octobre pour s'achever le 30 septembre.

Ses résultats sont imposés à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-1 du Code général des impôts.

Aucun Commissaire aux Comptes n'a été désigné.

3/ Liens entre les Parties à la fusion

La Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, ne détient aucune part sociale de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée. De même, la Société ABER ATLANTIQUE ne détient aucune part sociale de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR.

En revanche, le capital des Sociétés ABER-PROPRETE SAPHIR et ABER ATLANTIQUE est détenu en intégralité par leur société-mère, la Société ABER, société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros, dont le siège social est à SAINT-JACQUES DE LA LANDE (35136), ZAC de Mivoie, 4 rue Henri Pollès, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 347 706 095.

Depuis le dépôt au greffe du Tribunal de commerce du traité de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération de fusion, la Société ABER détient, et s'engage à détenir en permanence jusqu'à la Date de Réalisation, la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée et du capital de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante.

En conséquence :

- il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange entre les parts sociales de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, et les parts sociales de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée ;
- et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR.

La Société Absorbée et la Société Absorbante ont un dirigeant commun, à savoir Madame Sophie GADONNEIX, Gérante de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR et également Gérante de la société ABER ATLANTIQUE.

III - <u>Motifs et buts de la fusion</u>

La Société ABER-PROPRETE SAPHIR et la Société ABER ATLANTIQUE font partie d'un même groupe de sociétés, ainsi qu'évoqué ci-avant.

Elles interviennent sur des zones géographiques limitrophes.

L'évolution des conditions d'exploitation des deux sociétés rend désormais pertinent le regroupement de l'ensemble des activités au sein d'une seule et même société.

La présente fusion par absorption de la société ABER ATLANTIQUE par la société ABER-PROPRETE SAPHIR constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une rationalisation et une simplification de l'organigramme du groupe. En conséquence, l'ensemble des procédures administratives, fiscales et comptables s'en trouveront simplifiées.

Cette rationalisation a pour objectif de minorer tous les coûts induits.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

En effet, il est constaté des coûts globaux importants de fonctionnement liés à l'existence de plusieurs structures juridiquement distinctes. Cette rationalisation permettra d'améliorer l'équilibre financier de la structure issue de la fusion projetée.

Cette opération permettra en outre de rendre plus lisible la structure du groupe pour les partenaires commerciaux.

IV - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 septembre 2021, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. Ces comptes n'ont pas encore été approuvés par son associé unique.

Les derniers comptes annuels des sociétés ABER-PROPRETE SAPHIR (annexe 1) et ABER ATLANTIQUE (Annexe 2) étant clos depuis moins de six mois, les sociétés ABER-PROPRETE SAPHIR et ABER ATLANTIQUE n'ont pas établi d'état comptable intermédiaire, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce.

V - Méthodes d'évaluation

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2019-06 du 8 novembre 2019 (PCG art. 710-1 et 720-1), s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, sont apportés à la valeur nette comptable à laquelle ils figurent dans les comptes de ladite société arrêtés au 30 septembre 2021.

En conséquence de ce principe, la valeur comptable de ces éléments sera reprise par la Société absorbante en maintenant l'éclatement de la valeur brute et amortissements/provisions et la valeur nette figurant dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

VI - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1er octobre 2021 (la « Date d'Effet de la fusion »), date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les Parties.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la Société ABER ATLANTIQUE à compter de la Date d'Effet de la fusion et jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion telle que définie ci-après, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

VII - Instances représentatives du personnel

Le comité social et économique de l'Unité Economique et Sociale regroupant les sociétés ABER ATLANTIQUE et ABER-PROPRETE SAPHIR a été consulté le 18 janvier 2022 sur l'opération de fusion et a exprimé un avis favorable.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II - APPORT-FUSION

I - Dispositions préalables

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, la société ABER ATLANTIQUE apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société ABER-PROPRETE SAPHIR, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société ABER ATLANTIQUE devant être dévolu à la société ABER-PROPRETE SAPHIR dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

La comptabilisation dans les comptes de la société ABER-PROPRETE SAPHIR des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société ABER ATLANTIQUE au 30 septembre 2021, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

II - Apports de la société ABER ATLANTIQUE

A) Actif apporté

1°) Actif immobilisé

BIENS TRANSMIS	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Eléments incorporels			
Frais d'établissement	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-
Eléments corporels			
Terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

BIENS TRANSMIS	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Installations techniques Matériel et outillage industriel	163 618	122 735	40 882
Autres immobilisations corporelles	128 848	97 286	31 562
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Participations	-	-	-
Autres participations	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 000	-	2 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS TRANSMISES	**294 465**	**220 021**	**74 444**

2°) Actif circulant et comptes de régularisation

BIENS TRANSMIS	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Matières premières et approvisionnement	2 307	-	2 307
En cours de production de bien	-	-	-
En cours de production de service	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-
Marchandises	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-
Clients et comptes rattachés	534 236	14 755	519 571
Autres créances	27 747	-	27 747
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	254 732	-	254 732

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Charges constatées d'avance (compte de régularisation)	3 837	-	3 837
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT TRANSMIS	**822 949**	**14 755**	**808 194**

3°) Total de l'actif transmis :

	Valeur brute	**Amortissements et provisions**	**Valeur nette**
Soit un total d'ACTIF Transmis : 1°) + 2°)	**1 117 414**	**234 776**	**882 638**

SOIT UN MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APPORTE DE ..... 882 638 €

B) Passif pris en charge

1°) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**VALEUR COMPTABLE**
Provisions pour risques	-
Provisions pour charges	-
Total provisions pour risques et charges	**NEANT**

2°) DETTES	**VALEUR COMPTABLE**
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières diverses (dont emprunts participatifs)	945
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 430
Dettes fiscales et sociales	422 215
Autres dettes	11 109
Produits constatés d'avance	-
TOTAL DES DETTES	**494 699**

SOIT UN MONTANT TOTAL DE PASSIF PRIS EN CHARGE (1° + 2°) ..... 494 699 €

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 30 septembre 2021 à 882 638 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 494 699 euros, l'actif net apporté par la société ABER ATLANTIQUE à la société ABER-PROPRETE SAPHIR s'élève donc à 387 939 euros.

- Total de l'actif..... 882 638 €
- Total du passif ..... 494 699 €

SOIT UN ACTIF NET DE LA SOCIETE ABER ATLANTIQUE ..... 387 939 €

Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société ABER-PROPRETE SAPHIR prendra le cas échéant à sa charge tous les engagements qui auraient pu être contractés par la société ABER ATLANTIQUE et qui, en raison de leur caractère éventuel, figureraient "hors-bilan" dans les comptes de la société ABER ATLANTIQUE.

Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la société ABER ATLANTIQUE pour l'avoir créé en date du 15 octobre 2007.

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société ABER ATLANTIQUE à la société ABER-PROPRETE SAPHIR s'élève donc à 387 939 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société ABER détient la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, et de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des parts sociales de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, contre des parts sociales de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales de la société ABER-PROPRETE SAPHIR et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

Conformément aux dispositions comptables applicables (règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019), dans les comptes de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, la contrepartie des apports sera comptabilisée au compte de report à nouveau.

Dans les comptes de la société mère des sociétés parties à la fusion, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, seront ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante. La valeur comptable brute des titres de la Société ABER ATLANTIQUE sera répartie uniformément sur la valeur unitaire des titres de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

IV - <u>Propriété et jouissance des actifs et passifs apportés</u>

1/ La société ABER-PROPRETE SAPHIR sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, y compris ceux qui aurait été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

2/ Entre la date de signature du présent traité de fusion et la date de réalisation définitive de la fusion, le représentant de la société ABER ATLANTIQUE déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société ABER-PROPRETE SAPHIR pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La Société ABER-PROPRETE SAPHIR en aura la jouissance rétroactivement à compter rétroactivement du 1er octobre 2021. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la Société ABER ATLANTIQUE à compter du 1er octobre 2021 jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, ladite Société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er octobre 2021.

À cet égard, le représentant de la Société ABER ATLANTIQUE déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er octobre 2021 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de Date de Réalisation de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III - CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - <u>Enoncé des charges et conditions</u>

A/ La société ABER-PROPRETE SAPHIR prendra les biens apportés par la société ABER ATLANTIQUE dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre cette dernière, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, l'insolvabilité des débiteurs, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société ABER ATLANTIQUE sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société ABER-PROPRETE SAPHIR de payer l'intégralité du passif de la Société ABER ATLANTIQUE tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société ABER ATLANTIQUE à la date du 30 septembre 2021, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Enfin, la société ABER-PROPRETE SAPHIR prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30 septembre 2021, mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - <u>Autres charges et conditions</u>

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société ABER-PROPRETE SAPHIR supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société ABER-PROPRETE SAPHIR exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société ABER-PROPRETE SAPHIR sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la Société ABER ATLANTIQUE à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société ABER ATLANTIQUE.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société ABER ATLANTIQUE s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR reprendra l'ensemble du personnel de la Société ABER ATLANTIQUE.

Tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société ABER ATLANTIQUE et ceux de ses salariés transférés à la société ABER-PROPRETE SAPHIR par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 3, se poursuivront avec la société ABER-PROPRETE SAPHIR qui se substituera à la société ABER ATLANTIQUE du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société ABER-PROPRETE SAPHIR sera donc substituée à la Société ABER ATLANTIQUE en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

G/ La présente opération entraînera la transmission universelle du patrimoine de la Société ABER ATLANTIQUE et la cession en totalité de son droit au bail à la Société ABER-PROPRETE SAPHIR. Cette transmission sera signifiée au bailleur conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Comme conséquence de la cession de droit au bail précité, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR s'engage directement envers le bailleur la SCI DELTA NET, à appliquer le contrat de bail conclu le 1er août 2010, notamment à payer le loyer et ses accessoires et à exécuter les conditions de ce bail.

III - <u>Engagements de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée</u>

La société ABER ATLANTIQUE prend les engagements ci-après :

A/ La Société ABER ATLANTIQUE s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société ABER ATLANTIQUE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société ABER-PROPRETE SAPHIR tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société ABER-PROPRETE SAPHIR, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société ABER ATLANTIQUE sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société ABER-PROPRETE SAPHIR dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

Dans le cas où la Société ABER ATLANTIQUE n'obtiendrait pas le consentement d'un cocontractant pour l'un des contrats susvisés, elle en informera la Société ABER-PROPRETE SAPHIR avant la veille du jour où la fusion deviendra définitive, cette dernière se réservant la faculté de renoncer à l'opération.

D/ La société ABER ATLANTIQUE s'oblige à remettre et à livrer à la société ABER-PROPRETE SAPHIR aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV - DATE DE REALISATION DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par la société ABER, associée unique de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, et de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

En outre, la Gérante de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR déclare qu'à sa connaissance, la Société ABER, associée unique de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR n'envisage pas, à la date des présentes, d'user de la faculté offerte par L. 236-11, alinéa 2 du Code de commerce de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les sociétés ABER ATLANTIQUE et ABER-PROPRETE SAPHIR conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du **1er mars 2022** à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. L'opposition formée par un créancier n'aura toutefois pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "date de réalisation".

La société ABER ATLANTIQUE se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société ABER-PROPRETE SAPHIR de la totalité de l'actif et du passif de la société ABER ATLANTIQUE.

CHAPITRE V - DECLARATIONS GENERALES

1) Déclarations générales de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée

Madame Sophie GADONNEIX, Gérante de la Société ABER ATLANTIQUE, es-qualité, déclare :

- que la société ABER ATLANTIQUE n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société ABER-PROPRETE SAPHIR ont été régulièrement entreprises ;

- qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé en date du 15 octobre 2007 ;

- que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

- que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;

- que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- que la société ABER ATLANTIQUE s'oblige à remettre et à livrer à la société ABER-PROPRETE SAPHIR, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) <u>Déclarations générales de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante</u>

Madame Sophie GADONNEIX, Gérante de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, es-qualité, déclare :

- que la société ABER-PROPRETE SAPHIR n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;

- qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la Société ABER ATLANTIQUE.

CHAPITRE VI - DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

1) Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2) Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions des articles 816, 817A du Code général des impôts et 301 F de l'annexe II du Code général des impôts. En conséquence, le présent traité de fusion sera enregistré gratuitement.

3) Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2021.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, seront englobés dans les résultats imposables de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Les représentants des Sociétés Absorbée et Absorbante rappellent que la société ABER détient la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital de la Société ABER ATLANTIQUE et de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, retenue à la date du 30 septembre 2021, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

Les sociétés ABER ATLANTIQUE et ABER-PROPRETE SAPHIR sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société ABER-PROPRETE SAPHIR s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;

- à se substituer à la Société ABER ATLANTIQUE pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société ABER ATLANTIQUE (CGI, art. 210 A-3. c.) ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société ABER ATLANTIQUE ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société ABER ATLANTIQUE (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société ABER ATLANTIQUE relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société ABER ATLANTIQUE, conformément aux dispositions du Bulletin Officiel des Impôts du 15 avril 2020 (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10).

La Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;

- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

La Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

4) Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés ABER ATLANTIQUE et ABER-PROPRETE SAPHIR déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, continuera la personne de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société ABER ATLANTIQUE si elle avait continué à exploiter.

En outre, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR continuera la personne de la Société ABER ATLANTIQUE et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société ABER ATLANTIQUE si elle avait réalisé l'opération.

La Société ABER-PROPRETE SAPHIR, Absorbante, déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée, en application de la documentation administrative BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130.

La société ABER-PROPRETE SAPHIR s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

5) Autres taxes

La Société ABER-PROPRETE SAPHIR sera subrogée dans les droits et obligations de la Société ABER ATLANTIQUE au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

<u>Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage</u>

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, à la Date d'effet de la fusion en ce qui concerne :

- La taxe d'apprentissage,
- La participation au financement de la formation professionnelle continue,
- La contribution sociale de solidarité des entreprises (art. D. 137-30 à D. 137-37 du Code de la sécurité sociale).

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Contribution économique territoriale

La CET est constituée par la cotisation foncière des entreprises (CFE) établie dans chacune des communes où l'entreprise exploite un établissement, et par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) déterminée à partir de la valeur ajoutée produite globalement par l'entreprise.

CFE

L'année de la fusion, la CFE relative aux établissements apportés par la société absorbée reste due pour l'année entière par cette dernière. La société absorbante supportera la CFE sur ces établissements à compter de l'année suivant la réalisation de la fusion.

CVAE

La société absorbée reste redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle a produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la Date de Réalisation de la fusion jusqu'à cette date. Il en est ainsi même si les parties ont conféré un effet rétroactif à l'opération. Le taux de la CVAE est déterminé en fonction du chiffre d'affaires qu'elle a réalisé au cours de la période considérée, ajusté pour correspondre à une année pleine (CGI, art. 1586 quinquies, II).

La société absorbante doit pour sa part calculer sa valeur ajoutée donnant prise à la CVAE au titre de l'année de la fusion en incorporant celle produite par les établissements transférés depuis la Date de Réalisation de la fusion.

6) Opérations antérieures - Subrogation générale

Le cas échéant, la Société ABER-PROPRETE SAPHIR s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société ABER ATLANTIQUE à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

CHAPITRE VII - DISPOSITIONS DIVERSES

I - <u>Formalités</u>

La société ABER-PROPRETE SAPHIR remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

II - Désistement

Le représentant de la Société ABER ATLANTIQUE déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société ABER-PROPRETE SAPHIR, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société ABER ATLANTIQUE pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société ABER-PROPRETE SAPHIR lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société ABER ATLANTIQUE, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société ABER-PROPRETE SAPHIR, ainsi que son représentant s'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, es-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de RENNES (35).

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

IX - INSTRUMENTUM

Le présent acte est signé électroniquement par les Parties, à la date indiquée dans le certificat électronique, et dans des conditions conformes à l'article 1367 du Code civil. Les parties reconnaissent que le présent acte, tel que signé par voie électronique, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

X - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Sont annexés les documents suivants :

- Annexe 1 : Bilan actif / passif - Compte de résultat au 30 septembre 2021 de la Société ABER-PROPRETE SAPHIR (Société Absorbante)

- Annexe 2 : Bilan actif / passif - Compte de résultat au 30 septembre 2021 de la Société ABER ATLANTIQUE (Société Absorbée)

- Annexe 3 : Liste du personnel de la Société ABER ATLANTIQUE, Absorbée

SIGNE SELON LE MODE DOCUSIGN

LE 19 janvier 2022

Pour la société ABER-PROPRETE SAPHIR
Madame Sophie GADONNEIX, Gérante

DocuSigned by:
GADONNEIX Sophie
F5432F24A4994DC...

LE 19 janvier 2022

Pour la société ABER ATLANTIQUE
Madame Sophie GADONNEIX, Gérante

DocuSigned by:
GADONNEIX Sophie
F5432F24A4994DC...

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

FUSION SIMPLIFIEE ENTRE SOCIETES SŒURS

Absorption de la Société ABER ATLANTIQUE

Par la Société ABER-PROPRETE SAPHIR

ANNEXES

ANNEXE 1 Bilan actif / passif – compte de résultat au 30 septembre 2021 de la Société ABER-PROPRETE Saphir (société absorbante)

ANNEXE 2 Bilan actif / passif – compte de résultat au 30 septembre 2021 de la Société ABER ATLANTIQUE (société absorbée)

ANNEXE 3 Liste du personnel de la Société ABER ATLANTIQUE, (société absorbée)

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

ANNEXE 1	Bilan actif / passif – compte de résultat au 30 septembre 2021 de la Société ABER-PROPRETE Saphir (société absorbante)

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42371293400151 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092021 Net 3	N-1 30092020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG 6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI	1 726 577	1 726 577
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK 8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	13 123	AQ 7 670	5 453	7 288
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 003 236	AS 1 446 095	557 141	568 269
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 191 855	AU 718 672	473 183	512 781
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	40 083	BI	40 083	24 726
	TOTAL (II)	BJ	4 989 520	BK 2 187 083	2 802 437	2 839 641
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	59 607	BM	59 607	57 867
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 375 665	BY 326 570	4 049 094	4 220 935
	Autres créances (3)	BZ	891 380	CA	891 380	1 203 073
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE	200 000	200 000
	Disponibilités	CF	4 000 969	CG	4 000 969	2 360 195
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 714	CI	27 714	48 873
	TOTAL (III)	CJ	9 555 335	CK 326 570	9 228 765	8 090 942
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 544 855	1A 2 513 653	12 031 202	10 930 584

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 447 532

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000006 en Euros.

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)	DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 670	24 670
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 785 266	3 450 277
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	946 487	669 977
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 603 120	5 991 621
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 314	4 420
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	678 865	567 193
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 535 909	4 256 024
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	206 815	111 327
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	180	
	TOTAL (IV)	EC	5 428 082	4 938 963
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 031 202	10 930 584

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 428 082	4 938 963
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

A du Code Général des Impôts)

SULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	351 738	FC	351 738	414 818
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 254 412	FH	17 388 243	FI	19 642 655	16 407 382
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 254 412	FK	17 739 981	FL	19 994 393	16 822 200
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	60 247	51 413
	Autres produits (1) (11)					FQ	73	70
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	20 054 713	16 873 684
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	600 050	579 492
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 740)	(22 432)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 425 383	2 086 217
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	575 728	567 195
	Salaires et traitements*					FY	12 025 965	10 378 846
	Charges sociales (10)					FZ	2 302 113	1 716 460
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	516 516	442 075
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	13 489	46 699
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	35 466	16 448
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 492 970	15 810 998
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 561 743	1 062 686
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 259	1 495
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 259	1 495
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 259	1 495
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 563 002	1 064 181

Dossier N° 000006 en Euros.

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	72 464	39 916
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	41 990	34 066
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	114 453	73 982
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 909	8 527
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	36 063	12 394
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	47 971	20 921
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	66 482	53 061
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	265 251	149 185
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	417 746	298 080
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 170 425	16 949 161
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 223 938	16 279 184
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	946 487	669 977

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières						HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1G	72 468	
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *						HP		
	Dont - Crédit bail immobilier						HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1H	10 535	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)						HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						RD		
(9)	Dont transferts de charges						A1	32 053	29 686
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7				

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	47 971	114 454

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieures
Cf état annexe	10 535	72 468

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Dossier N° 000006 en Euros.

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

ANNEXE 2 Bilan actif / passif – compte de résultat au 30 septembre 2021 de la Société ABER ATLANTIQUE (société absorbée)

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER ATLANTIQUE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 50050681100032 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092021 Net 3	N-1 30092020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	163 618	AS 122 735	40 882	25 987
	Autres immobilisations corporelles	AT	128 848	AU 97 286	31 562	38 686
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	2 000	BI	2 000	2 000
	TOTAL (II)	BJ	294 465	BK 220 021	74 444	66 673
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 307	BM	2 307	1 877
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	534 326	BY 14 755	519 571	574 422
	Autres créances (3)	BZ	27 747	CA	27 747	28 439
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	254 732	CG	254 732	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 837	CI	3 837	3 921
	TOTAL (III)	CJ	822 949	CK 14 755	808 194	608 658
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 117 414	1A 234 776	882 638	675 331

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 32 507

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000007 en Euros.

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ABER ATLANTIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(187 799)	(294 231)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	455 738	106 432
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	387 939	(67 799)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		281 078
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	945	793
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 430	48 811
	Dettes fiscales et sociales	DY	422 215	403 484
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 109	8 964
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	494 699	743 131
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	882 638	675 331

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	494 699	743 131
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		281 078

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

A du Code Général des Impôts)

SULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER ATLANTIQUE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	25 054	FB		FC	25 054	31 658
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 161 186	FH		FI	2 161 186	1 484 944
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 186 240	FK		FL	2 186 240	1 516 602
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	9 509	5 103
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	380
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 195 757	1 522 085
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	38 262	33 698
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(430)	(290)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	278 212	211 452
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	44 216	43 169
	Salaires et traitements*					FY	1 149 298	914 722
	Charges sociales (10)					FZ	172 312	159 219
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	41 502	41 152
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 450	6 313
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 337	1 170
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 732 161	1 410 605
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	463 597	111 480
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	821	606
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	821	606
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	821	606
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	464 417	112 086

Dossier N° 000007 en Euros .

Cegid Group

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER ATLANTIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 366	741
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		2 593
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 366	3 334
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 021	6 665
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		2 323
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 021	8 988
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 345	(5 654)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	18 024	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 208 944	1 526 025
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 753 206	1 419 593
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	455 738	106 432

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	12 365	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	2 956	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 735	4 458
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	3 021	12 365

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieures
Cf état annexe	2 956	12 365

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Dossier N° 000007 en Euros .

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

ANNEXE 3 Liste du personnel de la Société ABER ATLANTIQUE, (société absorbée)

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

Société	Service	Matricule	Salarié	Sexe	Emploi	CSP	Niveau CCN	Echelon CCN	Activité A ou	Contrat	Date d'entré	Date d'ancier	Date de sorti	Date de fin e	Motif de sortie
AB ATLANT		9 70JOSC000	JOSLAIN Céline née CHARRIE	F	Animateur d'Exploitatior	agent de mai	MP	3		CDI	14/01/2008	20/07/1999			
AB ATLANT		9 70JOUV000	JOUANNIC Virginie née MOR	F	Directeur d'Agence	cadre	CA	2		CDI	01/09/2019	25/09/2006			
AB ATLANT		9 70LEBM000	LEBRETON Marc	H	Animateur d'Exploitatior	agent de mai	MP	3		CDI	04/06/2012	07/09/1998			
AB ATLANT		9 70PICM000	PICARD Morgan	H	Animateur d'Exploitatior	agent de mai	MP	2		CDI	01/06/2020	01/06/2020			
AB ATLANT		0 71ALLC0000	ALLEAUME Chantal	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	03/03/2008	03/03/2008			
AB ATLANT		0 71AMAM00C	AMAGLIO Marina née FIGUE	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	03/06/2019	03/06/2019			
AB ATLANT		0 71AMOF000	AMOURA Fatima née AICHO	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	04/09/2015	13/02/2008			
AB ATLANT		0 71ANTS000A	ANTZ Stéphanie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDD	24/11/2021	24/11/2021		31/12/2021	
AB ATLANT		9 71AUDE000	AUDOUIN Edouard	H	Attaché(e) commercial(e	employé	EA	1		CDD	11/10/2021	11/10/2021		31/08/2022	
AB ATLANT		0 71AUGC000	AUGER Carole née BAUDON	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	27/09/2021	05/07/2021		13/12/2021	
AB ATLANT		0 71BABC000	BABIN Claudine née DIGUET	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	05/02/2021	05/02/2021			
AB ATLANT		0 71BAHD000C	BAHUREL Dylan	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDD	08/11/2021	18/09/2021	23/10/2021	17/12/2021	
AB ATLANT		0 71BARM000	BARRETEAU Marie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/04/2020	12/07/2019			
AB ATLANT		0 71BAUF000	BAUDRY Florence	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/09/2019	02/09/2019			
AB ATLANT		0 71BEAE001	BEAUFORT Evelyne	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	04/04/2019	14/03/2019			
AB ATLANT		0 71BELL000	BELMEHEL Lilia née MANSOI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	03/02/2020	03/02/2020			
AB ATLANT		0 71BERC000	BERTIN Charline née BERTIN	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/01/2011	06/02/2005			
AB ATLANT		0 71BERC001	BERTHOME Céline	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	04/04/2016	04/04/2016			
AB ATLANT		0 71BERM001	BERNARD Marie-Hélène	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDD	23/11/2021	24/10/2021			
AB ATLANT		0 71BIGN007	RAVARD Nathalie née BIGOT	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	20/10/2014	20/10/2014			
AB ATLANT		0 71BLAC000	BLANC Christopher	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2020	27/06/2020			
AB ATLANT		0 71BOSN000	BOSSARD Nadine	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	27/06/2019	27/06/2019			
AB ATLANT		0 71BOUA001	BOURDEZEAU Anne née BOI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	02/01/2013	17/09/2004			
AB ATLANT		0 71BOUH000	BOUHNOUCHE Halima née A	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	10/07/2007	10/04/2007			
AB ATLANT		0 71BRII000	BRITON Isabelle	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/07/2020	01/07/2020			
AB ATLANT		0 71BROC004	BROCHARD Candy	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	08/09/2021	19/08/2021	03/05/2021		
AB ATLANT		0 71BROM001	BROCHARD Marie-Hélène né	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/06/2016	15/05/2008			
AB ATLANT		0 71BUGC000	BUGEON Claudia née BUGEC	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/01/2020	01/08/2005			
AB ATLANT		0 71BURC000	BURGAUD Catherine née MI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	07/05/2020	07/05/2020			
AB ATLANT		0 71CAQN001	CAQUINEAU Nathalie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	12/03/2021	05/03/2021			
AB ATLANT		0 71CAZN000	CAZIMAJOU Nadia née BLAN	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/09/2021	21/05/2017	30/08/2021		
AB ATLANT		0 71CHAA002	CHAMPION Alexandre	H	Agent de propreté	ouvrier	ATQS	3	A	CDI	16/10/2017	16/10/2017			
AB ATLANT		0 71CHAC000	CHARNAUD Christine née PA	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/06/2016	17/04/2012			
AB ATLANT		0 71CHAC002	CHARRIEAU Claudie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/07/2020	01/07/2020			
AB ATLANT		0 71CHAM001	BENOIST Mélanie née CHALI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2018	13/12/2017			
AB ATLANT		0 71CHAP000	CHAIGNE Pascale	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2018	18/07/2017			
AB ATLANT		0 71CHAS000	CHAILLOU Souad née FIROU	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/05/2020	26/03/2020			
AB ATLANT		0 71CHEC000	CHEVILLON Cécile	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/07/2020	01/07/2020			
AB ATLANT		0 71CHEN006	CHEVALLIER Nathalie née CH	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	23/06/2015	23/06/2015			
AB ATLANT		0 71CLED000	CLERJAUD Dominique	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDD	01/10/2021	16/05/2021			
AB ATLANT		0 71COLL000	COLIN Lucile	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/07/2010	03/05/2010			
AB ATLANT		0 71CONI000	CONNIL Isabelle	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/04/2019	01/04/2019			
AB ATLANT		0 71COUL000	COUSSEAU Lydie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	10/01/2014	10/01/2014			
AB ATLANT		0 71COUL001	COUSIN Liliane	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/09/2021	05/09/2017			
AB ATLANT		0 71CRES000	CREPAUD Séverine née CREI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	14/12/2017	14/12/2017			
AB ATLANT		0 71DABD002	DABROWSKI Dominique née	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	04/06/2018	04/06/2018			
AB ATLANT		0 71DABK000	DABROWSKI Kévin	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDD	08/11/2021	25/04/2021	23/10/2021	17/12/2021	
AB ATLANT		0 71DELB000	DELHOMEAU Benedicte née	F	Chef d'Equipe	ouvrier	CE	2		CDI	16/11/2009	09/06/1998			
AB ATLANT		0 71DENM000	DENEUVELAERE Marie-Thérè	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	13/11/2017	13/02/2017			
AB ATLANT		0 71DERJ001	DERRIEN Jennifer	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	19/09/2018	21/04/2018			
AB ATLANT		0 71DESE000	DESSAY Emilie née DEVILLAZ	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	26/11/2019	26/11/2019			
AB ATLANT		0 71DETS000	DETROUSSEL Sylvie née ALE)	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	06/10/2006	06/10/2006			

DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

AB ATLANT	0	71DIOS000	DIOT Stéphanie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	15/11/2018	01/06/2015			
AB ATLANT	0	71DONM000	DONSOY Mélissa	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	19/08/2021	05/08/2021	24/04/2021		
AB ATLANT	0	71DOSJ000	DOS SANTOS Joséphine née	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	02/01/2013	18/03/2004			
AB ATLANT	0	71DUSE000	DUSSEAUX Eric	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2018	09/01/2018			
AB ATLANT	0	71DUVP000	DUVAL Peggy	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/06/2016	01/10/2015			
AB ATLANT	0	71ELAF000	EL ACHKAR Fatima née TIZLI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/06/2016	02/04/2001			
AB ATLANT	0	71FOUP001	BOUHIER Patricia née FOUG	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/07/2019	01/07/2019			
AB ATLANT	0	71FRAM000	FRADET Morgane	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	25/10/2021	06/10/2021	28/08/2021		
AB ATLANT	0	71GAIC000	GAY Caroline	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2018	05/01/2012			
AB ATLANT	0	71GANC000	GANDOUET Catherine	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2018	03/12/2012			
AB ATLANT	0	71GATC000	GATELLIER Christelle	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/07/2020	02/07/2020			
AB ATLANT	0	71GAUL001	GAUDIN Laurence	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/04/2019	28/02/2017			
AB ATLANT	0	71GRIR000	GRIMAUD Rachèle née GUIC	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/06/2016	25/06/2011			
AB ATLANT	0	71GROE000	GROLLEAU Emilie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	27/07/2020	27/07/2020			
AB ATLANT	0	71GUIM001	GUILLET Magalie née PERAU	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/02/2020	01/06/2017			
AB ATLANT	0	71GUIM002	GUILLOTON Marie-Thérèse	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/11/2020	08/09/2020			
AB ATLANT	0	71GUIM004	GUILLET Marie-Ange	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	28/08/2020	28/08/2020			
AB ATLANT	0	71GUIP000	GUIBERT Pascale	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/06/2021	27/04/2021	31/05/2021	19/12/2021	
AB ATLANT	0	71HABS000	HABIBIY Saida née JARFI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/05/2017	24/04/2017			
AB ATLANT	0	71HAMF000	HAMMOUTI Fatima	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/11/2020	01/10/2019		13/12/2021	
AB ATLANT	0	71HAML000	HAMMOUTI Leila	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	13/10/2021	13/10/2021			
AB ATLANT	0	71HUVI000	HUVELIN Ingrid née HANDEL	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	05/10/2021	03/04/2020			
AB ATLANT	0	71IMAM000	IMAHO Marie Pascaline	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	05/09/2020	11/08/2020			
AB ATLANT	0	71JUMI000	JUMEAU Isabelle	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	16/04/2018	16/04/2018			
AB ATLANT	0	71KARA000	KARAM Affaf époux(se) MAF	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	31/08/2020	31/08/2020			
AB ATLANT	0	71KHABA002	EL ARCHE Badia	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/02/2020	03/07/2019			
AB ATLANT	0	71KOZI000	KOZOHORSKY Isabelle née P	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	29/06/2020	29/06/2020			
AB ATLANT	0	71LAIM000	LAINE Morgan	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	04/10/2021	18/08/2021			
AB ATLANT	0	71LANA000	LANTENOIS Amandine	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	08/04/2019	30/07/2018			
AB ATLANT	0	71LANF000	LANCKBEEN Françoise	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	05/10/2020	05/10/2020			
AB ATLANT	0	71LANP000	LANDREAU Patricia née BOU	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	3	A	CDI	26/05/2009	09/09/2002			
AB ATLANT	0	71LAQB000	LAQUEUILLE Bernadette	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/07/2020	01/07/2020			
AB ATLANT	0	71LARM000	LARRIEU Maïtea	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/08/2021	22/10/2019		05/12/2021	
AB ATLANT	0	71LEFA000	LEFEVRE Adeline	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDD	19/10/2021	19/10/2021		31/12/2021	
AB ATLANT	0	71LEJV000	LE JEAN Virginie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	06/07/2020	01/07/2016			
AB ATLANT	0	71LENH000	LE NY Hélène	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	24/12/2018	10/09/2018			
AB ATLANT	0	71LENL000	LENORMAND Lydia	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/07/2020	01/07/2020			
AB ATLANT	0	71LERD000	LEROUX Delphine	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/09/2018	27/04/2018			
AB ATLANT	0	71LERF000	LEROUX Fabrice	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDD	03/01/2022	19/08/2021			
AB ATLANT	0	71LIMC000	LIMOUZIN Chantal	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/04/2019	03/09/1998			
AB ATLANT	0	71LOCC000	LOCTEAU Carole	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	20/01/2021	20/01/2021			
AB ATLANT	0	71MADS000	MADENGA NZIA Sandra	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	11/05/2020	02/03/2020			
AB ATLANT	0	71MAGM000	MAGDELEINE Marie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	24/06/2019	24/06/2019			
AB ATLANT	0	71MANR000	MANUKYAN Renata	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	04/01/2021	01/02/2018			
AB ATLANT	0	71MARE001	MARTINEAU Elodie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/07/2020	01/01/2016			
AB ATLANT	0	71MARI000	MARTIN Irène née PROUX	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDD	26/07/2021	01/07/2021	31/10/2021		
AB ATLANT	0	71MARM001	MARNET Marie-Edwige	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/07/2018	01/07/2018			
AB ATLANT	0	71MEUL000	MEUNIER Laure	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	26/04/2021	19/04/2021	30/03/2021		
AB ATLANT	0	71MICS000	MICHON Sylvie née LORY	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2020	10/08/2020			
AB ATLANT	0	71MORM002	MOREAU Margaret	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/10/2018	01/06/2010			
AB ATLANT	0	71MORN000	MORNET Nadège	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	22/11/2021				
AB ATLANT	0	71OMAH000	IDRISS MOUMINE Hawa	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2021	21/08/2019			
AB ATLANT	0	71OSSF000	FIEVE Françoise	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	18/08/2020	18/08/2020			



DocuSign Envelope ID: BAC1865A-F387-428B-B133-52BEB1A92412

AB ATLANT	0	71PAIA000	PAIN Adeline née SAINT JULI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2021	17/09/2020	27/09/2021	
AB ATLANT	0	71PAIM000	PAIN Madeleine née ARNAU	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/11/2011	01/03/2010		
AB ATLANT	0	71PASS000	PASQUIER Sonia	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	21/04/2021	21/04/2021		
AB ATLANT	0	71PAVE001	PAVAGEAU Elisabeth née BC	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	13/04/2015	13/04/2015		13/12/2021
AB ATLANT	0	71PELE000	PELLEGRIN Elisabeth	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/09/2019	02/09/2019		
AB ATLANT	0	71PENS000	PENAUD Sonia née COTTY	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/09/2017	20/09/2010		
AB ATLANT	0	71PERD000	PERIER Daniel	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/09/2021	01/09/2021		
AB ATLANT	0	71PINN000	PINEAU Nathalie née FLAGEI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/01/2020	25/11/2019		
AB ATLANT	0	71POIA000	POIRET Alexis	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	24/09/2018	24/09/2018		
AB ATLANT	9	71POIM0013	POITEVIN Maëva	F	Assistante d'Agence	employé	EA	2		CDI	15/06/2020	14/04/2020		
AB ATLANT	0	71PONI000	PONDEVIE Izabelle née BARI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	14/04/2021	14/04/2021		
AB ATLANT	0	71POTV001	POTIER Virna Karina née DIA	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/02/2021	08/01/2021		
AB ATLANT	0	71POUL000	POUSSON Laurence	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	24/11/2008	24/11/2008		
AB ATLANT	0	71PROD000	PROUST David	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2018	28/08/2018		
AB ATLANT	0	71PROR001	PROUX Roselyne	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	28/04/2020	20/12/2019		
AB ATLANT	0	71RABC000	RABAUD Caroline	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	28/10/2021	28/10/2021		
AB ATLANT	0	71RABL000	RABILLER Lynda	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	07/02/2019	07/02/2019		
AB ATLANT	0	71RENL000	RENAUD Line	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	3	A	CDI	01/10/2018	23/11/2008		
AB ATLANT	0	71RICD000	RICHARD Dominique	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/06/2016	08/03/2010		
AB ATLANT	0	71RIVA000	RIVASSEAU Amandine née O	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	10/06/2020	10/06/2020		
AB ATLANT	0	71ROEB000	ROEDER Béatrice née ROEDI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/01/2011	01/01/2010		
AB ATLANT	0	71ROUL006	ROUSSEAU Linda	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/01/2012	20/12/2002		
AB ATLANT	0	71ROUM000	ROUSSEAU Marie-Pierre née	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	02/10/2012	02/10/2012		
AB ATLANT	0	71ROUS002	ROUSSEAU Stéphanie	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	3	A	CDI	26/10/2018	26/10/2018		
AB ATLANT	0	71ROZM000	ROZAT Maryvonne	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	03/04/2017	03/04/2017		
AB ATLANT	0	71SERG000	SERVANT Guy	H	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	19/07/2019	19/07/2019		
AB ATLANT	0	71TALA000	TALMANT Aurélie née DURA	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2021	10/12/2020		
AB ATLANT	0	71TARC000	TARIFFE Cécile	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2021	11/09/2021	31/07/2021	
AB ATLANT	0	71TESN000	TESSIER Nathalie née MARAI	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/08/2021	02/08/2021		
AB ATLANT	0	71THOS000	THOUMOUX Sylvia	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	11/10/2021	05/08/2021		
AB ATLANT	0	71TOR000	BAUDRY Veronique née TOR	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/02/2020	02/01/2020		
AB ATLANT	0	71TOUC000	TOURNADE Christèlle	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2018	01/02/2006		
AB ATLANT	0	71TRAN000	TRAMZAL Natacha	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	01/10/2020	14/08/2020		
AB ATLANT	0	71VANK000	VANDERMIESE Kimberley	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	17/11/2021	04/07/2021		
AB ATLANT	0	71VANS000	VAN ERPS Sarah née VAN ER	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	18/01/2010	18/01/2010		
AB ATLANT	0	71VILF000	VILLENEUVE Francoise née V	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	2	A	CDI	01/07/2018	31/08/2005		
AB ATLANT	0	71VITA000	VITET Anita	F	Agent de propreté	ouvrier	AS	1	A	CDI	02/05/2019	12/12/2006		

DocuSign

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: BAC1865AF387428BB13352BEB1A92412

État: Complétée

Objet: Signature DocuSign : Traité de fusion simplifiée entre ABER-PROPRETE SAPHIR& ABER ATLANTIQUE

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 37

Signatures: 4

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 34

BRETON Sandrine

6 rue du Louis d'or

Rennes, France 35000

s.breton@jao-avocats.fr

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

Adresse IP: 194.36.167.116

Suivi du dossier

État: Original
19/01/2022 16:18:13

Titulaire: BRETON Sandrine
s.breton@jao-avocats.fr

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire	Signature	Horodatage
GADONNEIX Sophie sogadonneix@aberproprete.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique	DocuSigned by: GADONNEIX Sophie F5432F24A4994DC...	Envoyée: 19/01/2022 16:33:51 Consultée: 19/01/2022 17:04:21 Signée: 19/01/2022 17:05:50
Détails du fournisseur de signature: Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E) Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1 Authentification: SMS (+33 6 45 75 27 57)	Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 109.190.21.113 Localisation du fournisseur de signature: https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign	
Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Accepté: 19/01/2022 17:04:21 ID: 4b61e0fa-ddbd-4a4a-975a-6447d657ceb3		

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage

Événements de copie carbone	État	Horodatage
JUBAULT Yann y.jubault@jao-avocats.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Copié	Envoyée: 19/01/2022 16:33:51
Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign		

Événements de témoins	Signature	Horodatage

Événements notariaux	Signature	Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages

Récapitulatif des événements de l’enveloppe	**État**	**Horodatages**
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	19/01/2022 16:33:51
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	19/01/2022 17:04:21
Signature complétée	Sécurité vérifiée	19/01/2022 17:05:50
Complétée	Sécurité vérifiée	19/01/2022 17:05:51

Événements de paiement	**État**	**Horodatages**

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a $0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:
To contact us by email send messages to: s.guyot@jao-avocats.fr

To advise LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at s.guyot@jao-avocats.fr and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to s.guyot@jao-avocats.fr and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to s.guyot@jao-avocats.fr and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST during the course of your relationship with LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST.